



2025-10-21

**Province de Québec**  
**Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance extraordinaire du mois d'octobre tenue ce **mardi 21<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2025 à 13 h 30**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Alain Gamache, maire de la Municipalité du Canton de Lochaber, Antonin Brunet, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, et Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Rémy Laprise, la directrice du Service de développement du territoire par intérim, madame Anne-Marie Trudel, l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à madame la conseillère et messieurs les conseillers.

**ORDRE DU JOUR**

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance (décision)**
3. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
4. **Gestion administrative et humaine**

**4.1 Ressources financières**

- 4.1.1 Mandat à la greffière-trésorière et directrice générale ainsi qu'au préfet – Décisions relatives à l'administration et l'approbation de dépenses – Période électorale et nomination des membres du Comité administratif (décision)
- 4.1.2 Contrat de services pour le déneigement du stationnement et des trottoirs de la MRC – Autorisation (décision)
- 4.1.3 Services informatiques de la MRC – Situation particulière du fournisseur de services – Mandat au Préfet et à la direction générale – Autorisation (décision)
- 4.1.4 Renouvellement de la licence utilisateur de Docusign – Autorisation (décision)

**4.2 Ressources humaines**

- 4.2.1 Poste d'inspecteur en prévention incendie – Recommandation du comité de sélection (décision)
- 4.2.2 Dossier RH-2025-08-013 – État de situation et suivis (décision)

5. **Gestion stratégique**



Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif

**5.1 Développement économique**

- 5.1.1 Octroi d'un contrat de services à une firme externe – Analyse des demandes de financement auprès des fonds FLI et FLS – Autorisation (décision)

**6. Correspondance**

**7. Sujets divers**

**8. Période de questions et propos des membres**

**9. Levée de la séance (décision)**

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**CA-2025-10-278**

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CA-2025-10-279**

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

L'ordre du jour soit adopté tel que déposé;

Adoptée.

**4. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE**

**4.1 Ressources financières**

- 4.1.1 MANDAT À LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE AINSI QU'AU PRÉFET – DÉCISIONS RELATIVES À L'ADMINISTRATION ET L'APPROBATION DE DÉPENSES – PÉRIODE ÉLECTORALE ET NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

**CA-2025-10-280**

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2025 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2025 (résolutions numéros 2024-11-196, 2024-11-197, 2024-11-198 et 2024-11-199);



- ATTENDU la résolution numéro 2024-11-201, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 27 novembre 2025, autorisant le Comité administratif à procéder à la signature de contrats concernant, notamment, les dépenses incompressibles, et ce, conformément aux orientations et aux lignes directrices adoptées dans le cadre des prévisions budgétaires 2025 ainsi qu'au règlement numéro 065-2004 concernant la délégation de certaines compétences au Comité administratif ;
- ATTENDU la tenue des élections municipales actuellement, lesquelles pourraient avoir un impact sur les activités et les décisions du Comité administratif puisqu'il risque de ne pas obtenir le quorum, et ce, jusqu'au 17 décembre 2025 ;
- ATTENDU que conformément à l'article 198 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Préfet nommera un préfet suppléant parmi les membres du Conseil et qu'à cet égard, il pourra le faire dès son entrée en fonction ;
- ATTENDU qu'afin d'assurer le fonctionnement de la MRC en matière de ressources financières, humaines et matérielles, il y a lieu de mandater le préfet, la directrice générale et greffière-trésorière et un membre du Comité administratif pour l'autorisation de contrats et de dépenses en conformité avec le règlement numéro 065-2004 et les orientations et les lignes directrices adoptées dans le cadre des prévisions budgétaires 2025 ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif mandate le préfet, monsieur Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin et membre du Comité administratif ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Roxanne Lauzon pour octroyer des contrats et autoriser des dépenses en conformité avec le règlement numéro 065-2004 et les orientations et les lignes directrices adoptées dans le cadre des prévisions budgétaires 2025 dans le contexte uniquement où le Comité administratif ne pourra pas siéger en raison du quorum ;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer le suivi.

Adoptée.

#### 4.1.2 CONTRAT DE SERVICES POUR LE DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT ET DES TROTTOIRS DE LA MRC – AUTORISATION

**CA-2025-10-281**

- ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir au déneigement des stationnements et des trottoirs de l'édifice Henri-Bourassa ;
- ATTENDU la demande de prix soumise à deux entreprises situées sur le territoire de la MRC de Papineau parmi lesquelles deux ont déposé une soumission, conformément à ladite demande ;
- ATTENDU l'offre de services de l'entreprise Patrick Turpin, soumise le 7 octobre 2025, au montant total de 4 251.99 \$, incluant la moitié de la TVQ, pour une période d'un (1) an, soit du 15 novembre 2025 au 15 avril 2026 ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

**ATTENDU** la recommandation favorable de la direction générale adjointe quant à l'octroi d'un nouveau contrat pour le déneigement du stationnement et des trottoirs du siège social de la MRC ;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière et résolu unanimement

**QUE :**

Le Comité administratif accepte l'offre de services de l'entreprise Patrick Turpin au montant total de 4 251.99 \$, incluant la moitié de la TVQ, pour réaliser le déneigement du stationnement et des trottoirs de l'édifice Henri-Bourassa et, par le fait même, autorise monsieur Patrick Turpin, à réaliser l'entretien selon les termes et les conditions prévus dans ladite offre de services soumise le 7 octobre 2025, et ce, du 15 novembre 2025 au 15 avril 2026 ;

**QUE :**

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour convenir d'un contrat de services avec l'entreprise Déneigement Patrick Turpin pour le déneigement du stationnement et des trottoirs durant l'année 2025-2026 ;

**QUE :**

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Papineau, tous les documents se rattachant à ce dossier, notamment, ledit contrat à conclure ;

**QUE :**

Ladite dépense soit financée à même le budget d'exploitation 2025-2026 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 522 ;

**ET QUE :**

La greffière-trésorière et directrice générale ainsi que le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint soient et sont mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

**4.1.3 SERVICES INFORMATIQUES DE LA MRC – SITUATION PARTICULIÈRE DU FOURNISSEUR DE SERVICES – MANDAT AU PRÉFET ET À LA DIRECTION GÉNÉRALE – AUTORISATION**

**CA-2025-10-282**

**ATTENDU** l'adoption des prévisions budgétaires 2025 confirmant les orientations et les lignes directrices à suivre pour l'année 2025 (résolutions numéros 2024-11-196, 2024-11-197, 2024-11-198 et 2024-11-199);

**ATTENDU** la résolution numéro 2024-11-201, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 27 novembre 2025, autorisant le Comité administratif à procéder à la signature de contrats concernant, notamment, les dépenses incompressibles, et ce, conformément aux orientations et aux lignes directrices adoptées dans le cadre des prévisions budgétaires 2025 ainsi qu'au règlement numéro 065-2004 concernant la délégation de certaines compétences au Comité administratif ;

**ATTENDU** la tenue des élections municipales actuellement, lesquelles pourraient avoir un impact sur les activités et les décisions du Comité administratif puisqu'il risque de ne pas obtenir le quorum, et ce, jusqu'au 17 décembre 2025;

**ATTENDU** la résolution numéro CA-2025-10-280, adoptée lors de la séance extraordinaire du Comité administratif tenue le 21 octobre 2025,



mandatant le préfet, un membre du Comité administratif et la directrice générale et greffière-trésorière pour octroyer des contrats et autoriser des dépenses en conformité avec le règlement numéro 065-2004 et les orientations et les lignes directrices adoptées dans le cadre des prévisions budgétaires 2025 dans le contexte uniquement où le Comité administratif ne pourra pas siéger en raison du quorum;

- ATTENDU la résolution numéro CA-2024-11-293, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 6 novembre 2024, octroyant un contrat (pour du support temporaire) à l'entreprise Internet Papineau dans le cadre de l'offre de services informatiques ;
- ATTENDU la résolution numéro 2025-06-172, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 juin 2025, mandatant le Comité administratif pour octroyer un ou plusieurs contrats de gré à gré afin de s'assurer que les services informatiques et de téléphonie puissent être livrés avec le moins de heurts possibles, tant que le tout demeure sous le seuil obligant à l'appel d'offres public;
- ATTENDU l'avis reçu le 10 octobre 2025 émis par le directeur général de l'entreprise Internet Papineau, lequel précise que l'offre de services proposée cessera le 1<sup>er</sup> décembre prochain;
- ATTENDU l'impact de cet avis sur la MRC de Papineau, notamment en ce qui a trait à son fonctionnement, ses activités, son réseau collectif de fibre optique, son service Internet ainsi que son réseau de radiocommunications mobiles et portatives;
- ATTENDU qu'au cours des prochaines semaines, la MRC de Papineau devra prendre des décisions stratégiques pour assurer son fonctionnement et son offre de services;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le préfet, monsieur Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin et membre du Comité administratif ainsi que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Roxanne Lauzon à octroyer un ou des contrats de gré à gré et à autoriser des dépenses en conformité avec la résolution numéro 2025-06-172, le règlement numéro 065-2004, le règlement numéro 174-2020 ainsi que les orientations et les lignes directrices adoptées dans le cadre des prévisions budgétaires 2025;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer le suivi.

Adoptée.

#### 4.1.4 RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE UTILISATEUR DE DOCUSIGN – AUTORISATION

**CA-2025-10-283**

- ATTENDU l'article 39 de la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information* visant à satisfaire aux exigences de l'article 2827 du Code civil du Québec;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

ATTENDU que la MRC signe plus d'une centaine de contrats, protocoles ou autres documents importants dans une année ;

ATTENDU la résolution CA-2024-11-289, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 6 novembre 2024, autorisant l'achat d'une licence utilisateur de la plateforme DocuSign, laquelle licence inclut 500 enveloppes durant un an;

ATTENDU la soumission de E-Signature DocuSign, reçue le 13 octobre dernier, pour le renouvellement de la licence utilisateur en référence à l'année 2026;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le renouvellement de la licence utilisateur de la plateforme DocuSign pour une période d'un an, représentant un montant de 2 432.44 \$, incluant les taxes;

QUE :

Ladite dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC au poste budgétaire 02 62200 993 ;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

**4.1        Ressources humaines**

**4.2.1      POSTE D'INSPECTEUR EN PRÉVENTION INCENDIE – RECOMMANDATION DU COMITÉ DE SÉLECTION**

**CA-2025-10-284**

ATTENDU la résolution numéro CA-2025-08-217, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 6 août 2025, laquelle autorise, notamment, le lancement d'un appel de candidatures pour le poste contractuel d'inspecteur en prévention incendie;

ATTENDU que la MRC a reçu six candidatures dans le cadre de l'appel de candidatures visant à combler ledit poste;

ATTENDU que deux candidats ont réalisé le processus de sélection le 8 octobre dernier, notamment en participant à une entrevue et à un examen écrit;

ATTENDU le rapport émis par les membres du comité de sélection dans le cadre de la présente séance présentant, notamment leur recommandation à l'égard du candidat à retenir;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif acceptent la recommandation émise par le comité de sélection, et par le fait même, autorisent l'embauche de monsieur Vincent Ducas, à titre d'inspecteur en prévention incendie, à la suite des validations d'usage convenues;



QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer un contrat de travail avec le candidat choisi selon les termes et les conditions établis par la MRC de Papineau, conformément à la Convention collective de la MRC;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

#### 4.2.2 DOSSIER RH-2025-08-013 – ÉTAT DE SITUATION ET SUIVIS

Madame Roxanne Lauzon, directrice générale et greffière-trésorière ainsi que monsieur Rémy Laprise, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, présentent les derniers développements dans le dossier RH-2025-08-013.

#### 5. GESTION STRATÉGIQUE

##### 5.1 Développement économique

###### 5.1.1 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES À UNE FIRME EXTERNE – ANALYSE DES DEMANDES DE FINANCEMENT AUPRÈS DES FONDS FLI ET FLS – AUTORISATION

**CA-2025-10-285**

ATTENDU le départ de la commissaire en développement économique par intérim, ainsi que le manque de ressources pour accompagner les entreprises actuellement au sein du Service de développement du territoire de la MRC ;

ATTENDU la nécessité, à la suite de l'adoption du Plan de développement économique (PDÉ) de la MRC, de revoir l'organisation du travail du Service du développement avant d'attribuer à un employé un mandat interne d'analyse des demandes de financement auprès des fonds FLI et FLS, et de le former en conséquence ;

ATTENDU l'offre de services professionnels déposée le 3 octobre 2025 par madame Nathalie Lapointe concernant le mandat d'analyse, laquelle prévoit une banque de 20 heures de consultation facturées selon l'utilisation réelle ;

ATTENDU qu'en raison, notamment du mandat à octroyer et sa durée, de l'expertise de madame Lapointe en matière d'évaluation et d'analyse financière, il est recommandé d'octroyer un contrat de services professionnels de gré à gré conformément au règlement numéro 174-2020 relatif à la gestion contractuelle;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif entérine la recommandation de la direction générale et autorise l'octroi d'un contrat à madame Nathalie Lapointe afin de soutenir le Service de développement du territoire dans d'analyse des demandes de financement dans le cadre des fonds FLI et FLS, conformément aux modalités convenues;

QUE :

La présente résolution et l'offre de services déposée dans le cadre de la séance font office de contrat liant les parties;



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

QUE :

La dépense, représentant un montant maximal de 3 149,63 \$, incluant la moitié de la TVQ, soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-62203-993,

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

**6. CORRESPONDANCE**

Aucune information n'est transmise aux membres du Comité administratif dans le cadre de la présente séance.

**7. SUJETS DIVERS**

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour de la présente séance pour ce point.

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES**

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

**9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CA-2025-10-286**

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance est levée.

Adoptée.

Paul-André David  
Préfet

Roxanne Lauzon  
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Paul-André David, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Paul-André David, Préfet